

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**HAUTE-
GARONNE**

Date de convocation :
01 février 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 02.4

**Accord-cadre à Bons de
Commande n° 2016-07
Maçonnerie**

Avenant n° 1

L'an **deux mille dix-neuf** et le **11 février**, à **19 h.00**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS (proc)**, le Maire.

Présents : M. RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH et Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. à Mr SANS),

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant à l'Accord-cadre à Bons de Commande n° 2016-07 Maçonnerie attribué à la SAS COMMINGES BÂTIMENT, Avenue de Saint-Girons 31260 SALIES-DU-SALAT, doit être établi pour modifier le montant initial du contrat ce qui permettrait d'atteindre l'échéance 2020, terme de tous les accords-cadres.

Considérant que pour l'année 2019, des travaux d'entretien des bâtiments communaux et des logements locatifs sont à prévoir, Monsieur le Maire propose d'appliquer une plus-value de 15 % du contrat initial portant le nouveau montant à DEUX CENT SEPT MILLE EUROS HORS TAXES (207 000.00 € HT). Le reste du contrat reste inchangé.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cet avenant.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter l'avenant n° 1 de l'accord-cadre n° 2016-07 Maçonnerie attribué à SAS COMMINGES BÂTIMENT, Avenue de Saint-Girons 31260 SALIES-DU-SALAT, portant le nouveau montant à DEUX CENT SEPT MILLE EUROS HORS TAXES (207 000.00 € HT) ;
- d'inscrire la dépense sur le budget communal 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le



ID : 031-213100845-20190211-2019_02_4-DE

**Au registre sont les signatures.
Affiché le 14 février 2019**

**Pour extrait conforme,
En Mairie, le 12 février 2019**

Le Maire,
Christian SANS

